ABH TECHNOLOGIES
Société par actions simplifiée au capital de 30.000 euros
Siège social : 16 rue de la place neuve 06610 La Gaude
RCS Grasse 884 105 677

Extrait de procès-verbal de l'associé unique du 31 mai 2025

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

Le samedi 31 mai, à 16 heures,

L'associé unique de la société ABH Technologies, Johann BARBIER, demeurant 16 rue de la place neuve 06610 La Gaude, également président de la société, s'est réuni au siège social.

Il a été établi ce qui suit :

3. CAPITAUX PROPRES

Il est constaté que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

4. MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ

Conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, l'associé unique décide expressément de ne pas dissoudre la société et de poursuivre l'activité malgré la situation des capitaux propres.

Cette décision est justifiée par le chiffre d'affaires réalisé en 2024, s'élevant à 52 265,48 €, ainsi qu'un résultat d'exploitation positif de 37 830,33 €.

5. DEPOT AU GREFFE

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes à l'effet d'accomplir les formalités de dépôt et de publicité légales.

Pour extrait conforme au procès-verbal

Je, soussigné Johann Barbier, agissant en tant que Président de la SASU ABH Technologies, dont le siège social est situé à la Gaude (06610),
certifie sur l'honneur que le présent extrait de procès-verbal est conforme à l'original
Fait à St Jean de Védas
Le 2 juillet 2026